

279 P  NP  DM24

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

## Sujet mémoire Projet éolien de St-Valentin

**nom et coordonnée :**

Alain Grégoire

Je suis agriculteur à St Cyprien de Napierville et je suis très préoccupé par la ligne à haute tension sur le territoire de St Cyprien de Napierville car Hydro-Québec a dans ces projets, deux des trois tracés proposés qui sont sur mes terres.

**Destinataire :**

**Bureau Audience Public en Environnement  
À l'attention  
de Mme Monique Gélinas**

---

Nombre de pages 4  
incluant celle-ci

## ***Mémoire du Projet éolien de St Valentin***

Le premier sujet que j'aborde dans mon mémoire est l'information fourni par T.C.I.Venterre avant le dépôt de sa soumission à Hydro-Québec lors du 2<sup>e</sup> appel d'offre.

Le promoteur n'a pas informer verbalement et publiquement les personnes concernées qu'il y aurait une ligne à haute tension de 120 kv entre St-Valentin et le réseau de distribution Hydro-Québec situé à Napierville avant le dépôt de sa soumission à Hydro-Québec en septembre 2007.

Il est possible qu'il y ait eu des écrits que possédaient le promoteur sur la possibilité qu'il y ait des lignes aériennes à haute tension, mais le promoteur T.C.I. Venterre c'est bien garder d'en parler publiquement .

Le promoteur T.C.I. Venterre savait très bien que divulguer publiquement qu'il serait nécessaire d'implanter entre 20 et 25 pylônes en plus des éoliennes, auraient déclenché l'opposition à son projet éolien.

À l'époque l'information fourni par le promoteur sur le projet éolien était réduite à montrer les avantages du projet en évitant soigneusement les côtés négatifs du projet.

**Dans son processus d'information et de consultation le promoteur avait le choix entre deux scénarios :**

Avant que la soumission ne soit déposée à Hydro-Québec, le scénario du promoteur consistait à cacher les côtés négatifs de son projet éolien en pariant que si le projet est retenu par Hydro-Québec, les citoyens concernés croiront qu'il est trop tard pour faire opposition au parc éolien de St Valentin.

Le deuxième scénario possible du promoteur consistait à bien informer la population et à s'assurer que celle-ci soit majoritairement favorable à son projet éolien pour s'éviter des investissements inutile et des pertes monétaires si le projet éolien ne se réalise pas faute de l'appui de la communauté concernée.

**Le promoteur a choisi le 1<sup>er</sup> scénario, celui qui consistait à cacher les côtés négatifs de son projet éolien. Ce choix était une stratégie d'affaire. Dans l'éventualité que ce choix ne tourne pas à son avantage, le promoteur devra en assumer les conséquences et cesser de reprocher au citoyens concernés de ne pas avoir fait connaître leur opposition au projet éolien de St Valentin plus tôt.**

**Dans cette partie de mon mémoire, je vais vous démontrer que les lignes à haute tension aériennes de 120 kv prévu dans le projet éolien de St Valentin sont la conséquence du nombre très restreint d'agriculteur de St-Cyprien de Napierville disposé à signer des contrats avec le promoteur T.C.I. Venterre en 2007.**

Il y avait des ressemblances entre les projets Kruger dans la région de St-Rémi et les projets T.C.I. Venterre dans la région de Napierville . Les municipalités de St Rémi et de St -Cyprien de Napierville sont dans la même M.R.C. et étaient assujetti à la même réglementation au deuxième appel d'offre d'Hydro-Québec.

Les deux promoteurs éoliens avaient intérêt à installer des éoliennes près des centres de distribution d'Hydro-Québec . Le centre le plus rapproché pour Kruger se situe à St Rémi.. Le centre le plus raproché pour T.C.I. Venterre se situe dans le village de Napierville.

Cependant beaucoup de différences sont apparues entre les deux projets.

Dans le projet Kruger, la municipalité de St-Rémi et les agriculteurs de St Rémi ont accepté des éoliennes sur leur territoire.

Dans le projet T.C.I. Venterre le promoteur n'a pas réussi à recruter un nombre suffisant d'agriculteur à St-Cyprien de Napierville pour initier un projet éolien et relié entre elles, les éoliennes par câble souterrain. Le projet éolien T.C.I. Venterre a dû se limiter aux municipalités de St-Valentin et de St-Paul-de-l'île-aux Noix.

Il existe aussi une différence importante en ce qui concerne l'acheminement de l'électricité vers le réseau Hydro-Québec. Dans le cas de Kruger, l'électricité est livré par câble souterrain, installer par le promoteur et négocié par le promoteur sans recours au droit d'expropriation. Dans le cas de T.C.I.Venterre aujourd'hui Venterre Trans Alta. C'est Hydro-Québec qui vient chercher l'électricité à St Valentin en imposant ses servitudes.

Selon les explications fournies, la proximité des éoliennes de la station de distribution de St-Rémi serait la raison de cette différence dans l'acheminement de l'électricité vers le réseau de distribution d'Hydro-Québec.

**Moi, J'ai beaucoup de difficulté à accepter cette explication.** Je pense plutôt que la réticence des agriculteurs de St-Cyprien-de-Napierville à signer des options et des contrats avec le promoteur T.C.I. Venterre pour lui permettre d'installer des éoliennes et

**Suite..**

des câbles souterrains est la cause de cette différence dans la livraison de l'électricité et la raison de l'intervention d'Hydro-Québec dans ce projet éolien.

**Voici mon explication**

***Dans l'hypothèse*** qu'il n'y aurait pas eu d'agriculteurs de St-Rémi disposer à permettre des éoliennes et des câbles souterrains sur leurs terres et que la seule municipalité ou le promoteur aurait pu recruter des agriculteurs prêt à accepter des éoliennes, aurait été la municipalité de Mercier. Je tiens à préciser que le promoteur Kruger, dans son projet éolien dans la région de St-Rémi, prévoit installer des éoliennes dans la municipalité de Mercier. Je tiens aussi à préciser que la municipalité de Mercier n'est pas limitrophe avec la municipalité de St-Rémi, entre les deux municipalités il y a la municipalité de St-Isidore qui a accepté des câbles souterrains et des éoliennes sur son territoire.

Sans l'accord des agriculteurs de St-Rémi, comment Kruger aurait-elle pu sans droit d'expropriation d'installer des câbles souterrains sur le territoire de St-Rémi?

Face à cette hypothétique situation, c'est Hydro-Québec qui se serait servi de son droit d'expropriation pour imposer une ligne à haute tension aérienne aux agriculteurs de St-Rémi ce qui aurait été beaucoup moins dispendieux qu'une ligne souterraine pour la société d'état.

***Dans l'hypothèse*** que T.C.I. Venterre avec l'acceptation des agriculteurs et du conseil municipale de St-Cyprien-de-Napierville aurait eu la possibilité d'installer des éoliennes jusqu'à 2000 mètres de la zone habitée du village de Napierville.

Si tel avait été la situation, T.C.I. Venterre aurait pu relier entre elle ses éoliennes par câbles souterrains et installer celle-ci à aussi près que 2000 mètres de la zone habitée du village de Napierville. Tout comme Kruger la compagnie T.C.I. Venterre aurait pu traverser les derniers kilomètres par câble souterrain sans avoir recours au droit d'expropriation d'Hydro-Québec et installer son poste élévateur à proximité du centre de distribution de Napierville tout comme l'a fait Kruger à St-Rémi.

**En conclusion :**

La non acceptation sur leurs terres, par les agriculteurs de St Cyprien de Napierville de câble souterrain et d'éoliennes, fait en sorte que les citoyens et les agriculteurs de St-Cyprien-de-Napierville qui ne voulaient pas d'éoliennes et de câble souterrain dans leur municipalité et sur leur terre se voient imposer des pylônes contre leur volonté. Cette situation est provocante et inacceptable. Le projet T.C.I. aujourd'hui vendu à Trans-Alta doit être abandonné car il n'a pas l'acceptation social requise.